

**NOTE D'ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET PRIMITIF 2025****Un BUDGET DE MAITRISE ET DE CONTINUITE****I/ Le Budget Primitif 2025 de Mont de Marsan Agglomération :**

La construction de ce budget 2025 est marquée par des mesures de stabilité, des mesures de continuité et des mesures subies de la part de l'Etat.

En matière de mesures subies, la loi de finances 2025 et les effets de la suppression de la TH et de la CVAE n'épargnent pas le budget de notre collectivité. D'une part nous sommes contraints de prévoir une hausse de notre cotisation retraite employeur de 3 points en 2025 (et autant pendant encore 3 ans) soit un impact de 311 000 € et d'autre part nous devons constater une baisse définitive de la fraction de TVA 2024 compensant la perte de la TH et de la CVAE de 535 760 €.

En dépit de ces mesures subies qui bouleversent notre prospective financière, nous faisons le choix pour 2025 de stabiliser les principaux dispositifs qui ont été actionnés en 2024 à savoir la fiscalité, la DSC et les tarifs. Nous faisons le choix de contenir nos dépenses dans une limite raisonnable et de préserver notre capacité à investir.

Ces décisions vont permettre de poursuivre certains engagements et d'en mener de nouveaux. Les projets poursuivis concernent la fin des travaux de l'avenue de Sabres (subventionnés à 80%), les aides à la création de logements et les aides économiques, les dépenses d'équipements de nos services, notre participation à la LGV GPSO.

Les projets nouveaux ou amplifiés concernent essentiellement le domaine scolaire où nous prévoyons d'investir 1,3 M€ +0,3 M€ de report soit 1,6 M€ pour les écoles et notre cuisine centrale.

Nous avons tenu compte des échanges en DOB pour ajouter 200 000 euros supplémentaires sur les bâtiments scolaires. Parmi ces travaux, 300 000 € (et 300 000 € en 2026) seront dédiés au financement de l'agrandissement de l'école Frédéric Mistral après subventions obtenues (1 008 000 €) et espérées (995 049 €).

L'enveloppe de 600 000 euros sur 2 ans est une enveloppe « fermée » considérée comme le plafond de la participation de l'agglo sur ce projet.

Les principaux enseignements de ce budget 2025 :

- **Une poursuite de l'exercice de nos nombreuses compétences pour le territoire et ses habitants :** les services assurés sont de qualité et les choix entrepris pour ce budget n'entament en rien la poursuite des missions :
 - **Enfance Jeunesse Scolaire et Périscolaire**
Voter le Budget 2025 permettra :
 - De continuer l'accompagnement des 4 106 enfants scolarisés dont 1379 en maternelle et 2727 en élémentaire en rémunérant plus de 300 agents ;



- De maintenir durablement les ATSEM dans les écoles ;
- De poursuivre les efforts budgétaires pour que les enfants découvrent le Théâtre, la Médiathèque et le Musée ;
- De poursuivre l'informatisation et la numérisation des écoles ;
- De permettre la continuité de prise en charge des enfants du centre de loisirs du Secteur EST (Bougue) soit en réparant le CLSH existant soit en développant une solution au sein de l'enceinte scolaire ;
- De poursuivre notre programme d'investissements scolaire pour lequel nous avons réévalué l'investissement de 1 100 000 € à 1 300 000 € ;
- D'accompagner les 1800 étudiants grâce au BIJ et à la Maison des étudiants ;
- De mettre en œuvre le SLESRI (Schéma Local D'enseignement Supérieur) en accompagnant les nouvelles filières notamment celles liées à la cybersécurité, la santé et du social et le soutien au développement du Campus Connecté

La réflexion sur le maintien de la totalité ou d'une partie de la compétence scolaire reste d'actualité. Aucun changement n'est à prévoir sur l'exercice 2025. Toutefois, des données analytiques restent à fiabiliser et permettront d'apporter un outil d'aide à la décision aux élus pour la prochaine mandature.

- **Culturelles :**

- Maintenir les moyens de développer notre Médiathèque et son réseau de lecture publique à destination des communes en maintenant les mêmes moyens qu'en 2024 soit plus de 1,4 millions dont 960 000 € pour la rémunération de 23 ETP ; 292 000 € seront investis notamment pour améliorer le dispositif de chauffage avec des pompes à chaleur
- Verser une subvention identique à 2024 au Théâtre de Gascogne permettant ainsi à son nouveau Directeur de poursuivre une offre de spectacle vivant de qualité, avec de la création et de l'itinérance (3 700 spectateurs durant le festival Gasc'on Tour). Ce soutien permet à 15 ETP d'accueillir 3 322 nouveaux spectateurs sur la saison 2023/2024 qui a vendu 16 109 billets et de présenter 47 spectacles sur la saison 2024/2025 avec un tarif moyen de 12 €. A noter l'obtention de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national, mention art en territoire » pour la période 2025/2028 avec un projet intitulé « Théâtres de Gascogne, l'audace culturelle » validé en décembre 2024 par l'ensemble des partenaires (DRAC, Département, Région et Agglo) avec l'engagement de pérenniser les moyens attribués aux Théâtres de Gascogne

- **Sociales :**



- Augmenter la subvention allouée au CIAS pour permettre de d'aider nos concitoyens les plus fragiles
- De livrer 114 747 repas au domicile des personnes âgées isolées ;
- D'accompagner nos bénéficiaires dans nos 3 EHPAD dont 63 à Mauléon, 72 au Marsan et 65 à St Pierre du Mont ;
- D'accueillir 153 personnes sur l'année 2024 au sein de la maison d'accueil temporaire ;
- De dispenser 129 615 heures d'aides à la personne par an grâce à 173 agents du pôle domicile ;
- De suivre 1021 bénéficiaires au SAAD, 136 au SSIAD, 89 à l'ESA, 644 au PAD.
- De permettre de verser plus de 140 000 € par an pour mener à bien des projets d'insertion, éducatifs, sportifs, culturels ; En co-participation avec l'Etat dans le cadre de la politique de la Ville à destination des 4000 habitants des quartiers du Peyrouat, de la Moustey, du Rond et d'Hélène Boucher.
- De se rapprocher des publics les plus éloignés des services publics avec le Bus France Services pour leurs permettre l'accès aux démarches administratives essentielles en proposant un accompagnement personnalisé et gratuit : 1 925 accompagnements dont la moyenne d'âge se situe entre 45 et 75 ans ont été réalisés en 2024 par 3 agents. Le budget alloué en fonctionnement au bus France Service dédié à 100 % aux communes rurales représente 93 000 € subventionné à hauteur de 45 000 €

• L'enjeu de la transition écologique

- Mener à bien les premières actions parmi les 44 actions référencées dans la planification stratégique et opérationnelle du PCAET comme par exemple : encourager l'utilisation du vélo dans l'objectif de favoriser les modes de déplacement actif, intensifier les travaux de rénovations énergétiques des bâtiments publics dans l'objectif d'intensification de la qualité énergétique, structurer une démarche pour une trajectoire 0 déchets/gaspillage dans l'objectif de réduire les déchets à la source, développer les circuits courts et l'agriculture de proximité dans l'objectif de renforcer l'autonomie alimentaire locale, végétaliser les espaces urbains dans l'objectif d'adapter l'aménagement urbain au contexte climatique, organiser des événements de sensibilisation dans l'objectif de communiquer et sensibiliser les différents publics
- Mettre en place le CRTE ;
- Avancer sur la Plan Alimentaire Local. L'expérimentation dans les cantines sera poursuivie pour développer les circuits courts, avec une extension depuis la rentrée 2024 à Campagne et Gaillères : désormais c'est 5 communes qui sont concernées avec Bostens, Pouydesseaux et Saint Perdon. Au total plus de 50% des produits répondent à la loi Egalim dont 36% de produits bio et 55% achetés en circuits courts. La mise en œuvre du dispositif Etal 40 est également poursuivie.



- Poursuite de l'étude de rapprochement avec l'objectif de « mieux manger »

- **Voirie, Aménagement et Urbanisme**

- Un budget voirie à hauteur de 3,2 millions d'€ permettant de finaliser l'avenue de Sabres (subventionnée à 80%) et fréquentée par 4000 voitures/jour.

L'avenue de Sabres aura coûté à l'agglo au final 3,7 M€ HT mais aura bénéficié de 80% de subventions réparties comme suit : 1M€ de l'Agence de l'eau, 900 K€ de la ville de Mont de Marsan, 696 600 € de DSIL, 301 609 € de Fonds vert et 136 160 € du Département)

- Les espaces publics de la Moustey (dispositif ANRU), quartier politique de la ville de Saint Pierre du Mont seront entièrement réaménagés et re paysagés.
 - Poursuivre le travail de curage des fossés à destination à 100 % des communes rurales et dont le coût de fonctionnement est de 75 000 € / an et concernent 43 Km de fossés.
- **Les dépenses de fonctionnement** ont été ajustées au plus près de leurs réalisations probables. Cela se traduira par une hausse des charges générales de 1,33% uniquement. Les charges de personnel ont été également étudiées au plus près avec cependant des effets réglementaires et reports qui impactent pour 1 million d'euro ce budget.

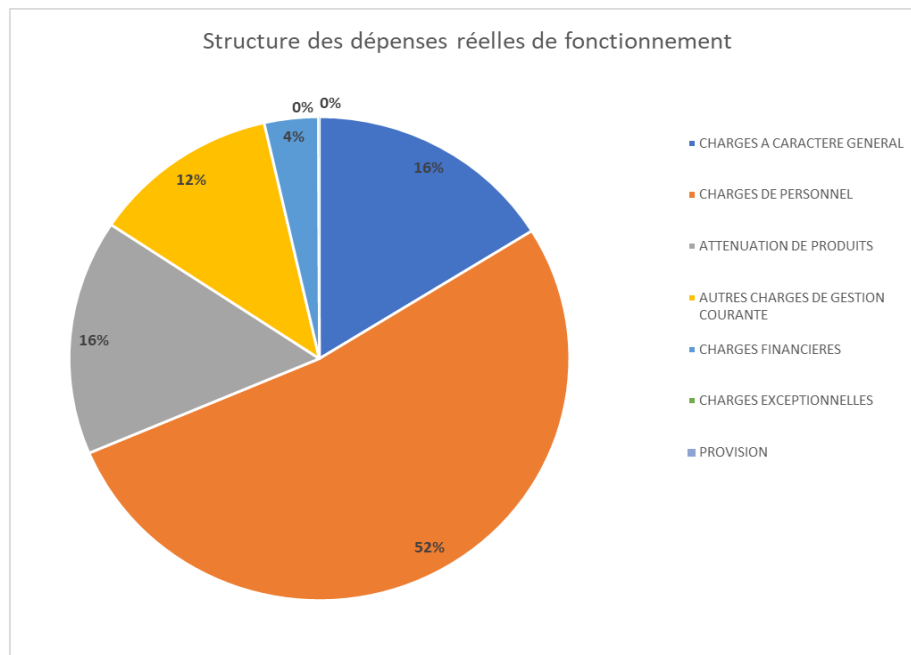
Le budget réel de fonctionnement (dépenses réelles) progressera de **2,08%** par rapport à l'ensemble des prévisions 2024 (retraité des impacts budgétaires de la création de l'EPIC eau et Assainissement).



I-I) Section de fonctionnement

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP 2025	%
CHAP	DEPENSES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 296 093,60	8 406 399,80	1,33%
012	CHARGES DE PERSONNEL	26 311 974,19	27 328 753,78	3,86%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 202 750,00	8 585 116,00	4,66%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 196 823,14	5 992 481,11	15,31%
042	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	3 532 477,45	3 572 154,63	1,12%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 166 916,16	6 306 189,20	-65,29%
66	CHARGES FINANCIERES	1 970 942,00	1 822 808,04	-7,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 000,00	13 000,00	-79,37%
68	PROVISIONS	50 000,00	10 000,00	-80,00%
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	71 790 976,54	62 036 902,56	-13,59%
CHAP				
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 546 884,19	2 325 325,19	50,32%
013	ATTENUATION DE CHARGES	541 400,00	563 000,00	3,99%
042	TRANSFERT ENTRE SECTION	2 222 825,90	2 215 036,42	-0,35%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	6 762 060,45	7 575 725,95	12,03%
73	IMPOTS ET TAXES	22 511 639,00	22 063 463,00	-1,99%
731	FISCALITE LOCALE	17 972 725,00	19 195 116,00	6,80%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	8 168 253,00	8 059 091,00	-1,34%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	12 065 189,00	40 145,00	-99,67%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	71 790 976,54	62 036 902,56	-13,59%

I-I-1) Les dépenses de fonctionnement



L'ensemble de nos dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **52 082 150,82 €** soit **895 € par habitant** (**463 € pour l'ensemble des agglomérations en 2023**). Ce niveau supérieur à la moyenne de la strate démographique s'explique par des nombreux transferts de compétences effectués.

Il reste difficile de comparer 2 EPCI entre eux car ils peuvent avoir des compétences très différentes. Notre EPCI est au 4^{ème} rang des EPCI les plus intégrés de France (avec le plus de compétences).

- **Chap 012 : Charges de personnel**



Elles représentent **52,47%** des dépenses réelles de fonctionnement (41% pour les communautés d'agglomération en 2023) en hausse de 3,86% par rapport à 2024 (+6,9% par rapport au réalisé 2024).

Le poids de ces charges de personnel élevé s'explique par le transfert des compétences Éducation, ADS, Politique de la ville.

8 demandes officielles à ce jour de départs à la retraite sont validés en 2025 :

1 Régie des Eaux et Assainissement, 5 Educations, 1 RH et 1 Politique de la ville et 7 retraites pour invalidité sont en cours (agents déjà absents et remplacés), 4 retraites progressives demandées et 7 simulations demandées.

62 agents ont plus de 59 ans.

Un regard attentif sera porté afin de prioriser les agents en situation de reclassement sur les postes à remplacer.

L'évolution du **chapitre 012** « charges de personnel » s'explique par :

- Des mesures statutaires :
 - Hausse CNRACL : 311 000 € (+ 3 points)
 - Hausse URSSAF : 103 700 €
 - La Participation à la prévoyance : 81 500 €
- Des mesures internes :
 - Les avancements de grade et d'échelon (effet 2024 +2025) : 26 000 €
- Les impacts années pleine des recrutements 2024 : 123 600 €
- L'intégration dans la masse salariale en année pleine des agents mis à disposition de l'EPIC (ex RIEA) : 700 K€
- Remplacement des départs ;
- Les recrutements nouveaux (104 500 €) non subventionnés ne concerneront que :
 - Un référent handicap rattaché au service DRH.
 - 2 agents de maintenances Ecoles
 - 1 contrôleur de gestion
- Les autres embauches correspondent soit à un remplacement, soit à des postes quasi intégralement subventionnés comme :
 - Le recrutement d'un conseiller numérique Bus France Services avec une subvention annuelle de 42 500€ ;

L'agglomération renforce l'accompagnement professionnel des agents en attente de reclassement ou confrontés à des inaptitudes. Une réflexion sera ainsi menée sur une réorganisation interne afin d'optimiser les ressources existantes avant d'envisager, si nécessaire, la création d'un poste de Conseiller en évolution professionnelle

A noter que les effectifs du théâtre de Gascogne, établissement public à autonomie juridique et financière sont toujours dans les effectifs de l'agglomération et font l'objet de remboursements.

Le budget RH génère des recettes de remboursements d'arrêts et de mises à disposition pour 4M € (0,6 M€ de remboursements d'arrêts et 3,4 M€ de remboursement de mise à disposition dont 700 000 € de mise à disposition à l'EPIC)



Au total, l'effectif pourvu au 1^{er} janvier 2025 du personnel s'élève à 571 emplois permanents dont 142 contractuels et représente **27 328 753,78 Euros**.

- **Chap 66 : Charges financières qui comprennent**

- Les intérêts de la dette qui s'élèvent à 1 822 808 euros. Ils représentent **3,50%** du budget de fonctionnement. Ce poste est en baisse de 7,5% par rapport au BP2024.

- **Chap 65 : Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre concerne principalement :

- La subvention au CIAS : 1 870 193 € ; +60 000 € (après 2 hausses successives de 209 050 € en 2022 et 144 143 € en 2023) ; cette hausse militée permet d'assurer le financement des budgets du pôle domicile (PAD, SSIAD, SAAD, MAT) qui subissent comme l'agglomération des augmentations de charges de personnel subies.
- La subvention au Théâtre de Gascogne pour 1 361 272 € (identique à 2024) : Des recettes de remboursements des frais assurés pour le compte du TDG sont également prévues ; La région donne 66 K€ et le département 56 K€ en fonctionnement
- les contributions obligatoires : Landes Foncier, Syndicats des baignades et Sydec pour 225 000 euros ; Les dernières acquisitions et portages faits par Landes Foncier concernent Saint Martin d'Oney, Saint Pierre du Mont, Bougue et Mazerolles.
- la subvention au budget annexe « Eaux Pluviales et GEMAPI » suite au transfert du 1er janvier 2022 pour 218 000 € (financée par les AC des communes) ;
- La subvention à l'Office de Tourisme et du Commerce : 456 000 € ;
- Des aides économiques : 90 000 € : aide à l'installation et/ou aux travaux et 90 000 € en investissement ;
- Des participations dans le cadre du SLESRI : 133 000 €
- Une priorité est donnée à la pérennisation de notre Campus Connecté avec l'arrêt de l'aide de l'état qui l'on percevra fin d'année (soit un solde de 90 000 € sur 300 000 € obtenus).
- Les subventions culturelles de 161 700 €
 - Atout cœur à Benquet
 - Café music : 156 000 € (dont 108 000 € de valorisation de personnel D=R)
- les subventions aux clubs sportifs pour 165 000 € .
- la subvention au centre Jean Rostand pour 12 000 € ;
- les subventions et contributions aux syndicats scolaires et OGEC (591 000 €) ;
- les subventions dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville 2025 (143 000€) ;
- Les droits d'utilisations et hébergements de logiciels pour 308 704 €.

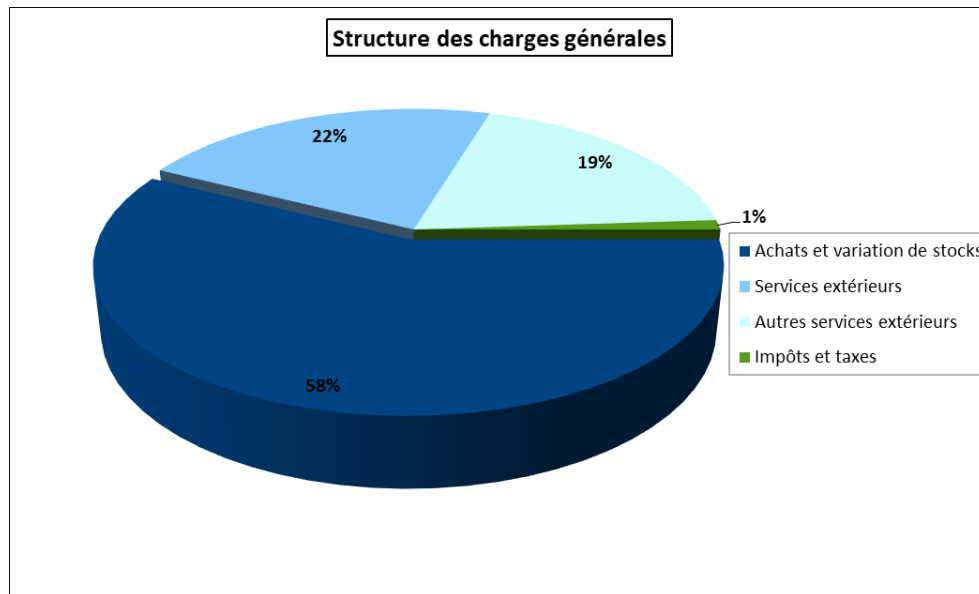
Ce poste représente **12,11%** des dépenses de fonctionnement et augmente de 2,10% (hors impact passage EPIC en 2024).



• **Chap 011 : Charges à caractère général**

Ce poste représente 16,14% du budget de fonctionnement. Ce chapitre augmente faiblement 1,33% entre le BP2024 et le BP2025.

Ces charges comprennent 4 types de dépenses dont :



- **Les achats et variations des stocks (compte 60) : 4,6 M€**

Ils représentent 56% des charges à caractère général. En baisse de 1,66% par rapport au BP2024. Les principales hausses concernent les fournitures de voirie (+22%) administratives (+15 K€) et les fournitures d'entretien (+35%). Les fluides se maintiennent.

- **Les services extérieurs (2M€) (compte 61) comprennent notamment :**

- Les travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux et du matériel roulant et maintenance (comptes 615) : 807 741 €
- Les locations mobilières et immobilières : 244 860 € dont 85 900 € pour le matériel roulant (notre parc de véhicule est constitué essentiellement de locations longues durées) et 128 000 € de locations autres (hébergement des serveurs, téléphonie, Algéco pour salle scolaire ou module WC)
- Les contrats de prestations de services et de partenariat (article 611) : 468 607 € tournés vers des actions à vocation communautaire (Atout cœur, Menasse, environnement, politique de la ville), des prestations de communication (notamment participation au Stade Montois Rugby) et des prestations informatiques ;
- Les primes d'assurances (571 K€), les frais de formation, comptes 616 à 618.

Les services extérieurs représentent 23,81% du budget « charges à caractère général ».

- **Les autres services extérieurs (chap 62) (1,5M€) qui comprennent notamment :**

- les frais de publicité, publication, annonces comptes 623 : 154 000 €
- les frais de transport et les frais de déplacement, comptes 6247 et 6251 : 144 100 € ;



- Les frais d'affranchissement et de télécommunication : 148 000 € ;
- Les frais de nettoyage des locaux : 139 200 € ;
- les cotisations à des organismes (dont ADCF, 2ADI, Syndicat des eaux de baignade, ADACL, CNAS) : 285 150 € ;
- les remboursements de frais : 104 762 € (41 K€ de remboursements de frais scolaires aux communes, 28 K€ de participation au CLSH du pays grenadois pour la fréquentation de nos enfants)
- Les honoraires : compte 6226 : 367 940 € ce poste comprend des frais d'honoraires quand on fait appel soit à un prestataire (étude monographique demandée à l'Essec pour la GPSO, étude cuisine cofinancé hôpital, AUDAP, gestion des AGV, honoraires vétérinaires) soit à des juristes pour des dossiers juridiques (huissiers, avocats).

- **Chap 67 : Charges exceptionnelles**

Ce poste représente 13 000 € pour des annulations de titres

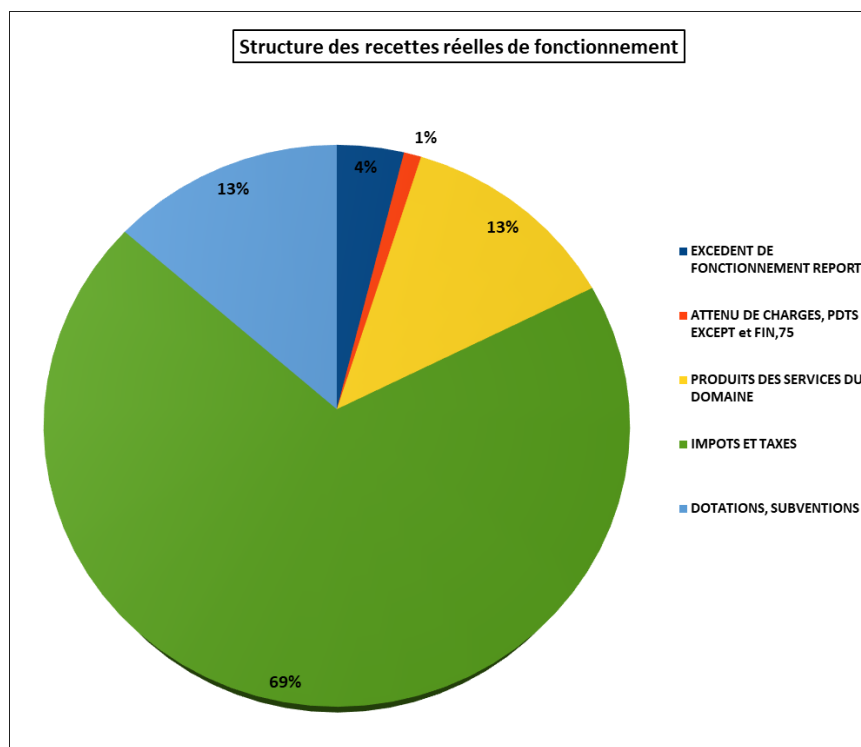
- **Chap 014 : Atténuation de produits**

Ce poste représente 16,36% des dépenses et comprend la dotation de solidarité communautaire pour 1 180 000 € et le reversement de la TEOM pour 6 860 116 €.

Le reversement de la taxe de séjour collectée pour l'EPIC Office de Tourisme à hauteur de 280 000 € est également prévue, ainsi que 142 000 € de contribution au FPIC.

I-I-2 Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes se décompose comme suit :





- **82%** des ressources de fonctionnement sont constituées du **produit des impôts directs et indirects et des participations de l'État**.

Le produit estimé de la **fiscalité locale** (art 7311) représente **12 025 000 euros**.

La suppression de la CVAE et de la TH est **partiellement** compensée par de la fraction de TVA qui sera donc estimée à 12 832 117 € (soit une baisse de 535 760 €). Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) s'élève à 154 954 € et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le DCRTP à 28 818 € (44 417 € jusqu'en 2023). Il est prévu en 2025 le produit des paris hippiques pour 21 000 €.

Le montant prévu de la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est de 4 814 000 € (en attente des notifications) et les allocations compensatrices s'élèvent à 991 000 €.

Il est prévu 8 144 960 € d'attributions de compensations reçues des communes suite aux transferts de compétences. Dont 5 150 650 euros versés par la commune de Mont de Marsan et 1 182 143 euros par St Pierre du Mont.

- Les **produits d'exploitation** (chap 70) représentent **12,66%** des recettes. Ils concernent les droits d'entrées facturés aux usagers des services (produits des cantines, Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), tarifs de la fourrière, aires des gens du voyage) et aux collectivités et établissements (remboursements par le SICTOM des frais d'enlèvement des déchets verts, remboursement par les communes des mises à disposition de personnel).

Ce poste augmente de 12% en raison De l'intégration des agents de l'ex RIEA qui ont été mis à disposition de l'EPIC. En contrepartie nous sommes remboursés par l'EPIC : cela représente 700 000 €

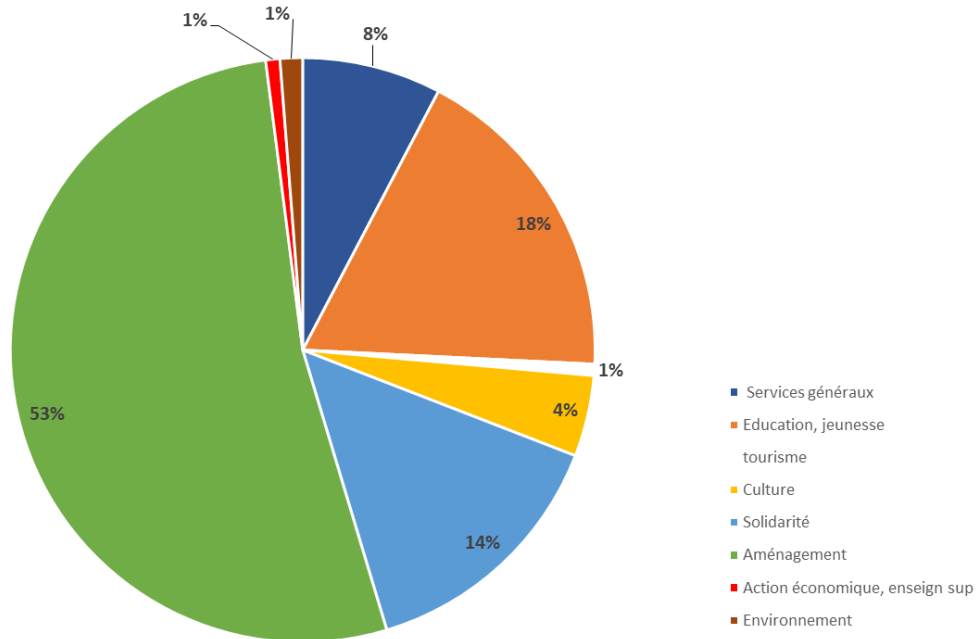
I-2) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT		PROPOSITIONS BP2024	PROPOSITIONS BP2025	REPORTS 2024
CHAP	DEPENSES			
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	2 456 327,93	5 675 652,36	
040	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	2 222 825,90	2 215 036,42	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	125 250,00	30 000,00	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	5 644 350,00	5 641 688,51	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	351 342,00	379 921,00	150 033,21
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	1 319 599,56	1 642 250,00	35 931,40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 355 252,12	2 042 980,14	605 192,54
23	IMMOBILISATIONS	6 652 391,91	3 640 000,00	494 521,69
27	IMMOBILISATION FINANCIERE	175 000,00	0,00	
45	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	40 432,00	40 000,00	
TOTAL	DEPENSES DE L'EXERCICE	21 342 771,42	21 307 528,43	1 285 678,84
CHAP	RECETTES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	5 196 823,14	5 992 481,11	
024	PRODUIT DES CESSIONS	50 000,00	20 000,00	
040	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	3 532 477,45	3 572 154,63	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	125 250,00	30 000,00	
10	SUBV, DOTATIONS	3 350 549,22	5 138 434,45	
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES	5 337 525,24	1 954 915,40	1 650 896,75
16	EMPRUNTS	3 710 146,37	3 428 574,93	722 000,00
27	IMMOBILISATION FINANCIERE		43 750,00	
458	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	40 000,00	40 000,00	
TOTAL	RECETTES DE L'EXERCICE	21 342 771,42	20 220 310,52	2 372 896,75

Répartis par secteurs d'activités, les dépenses d'équipements ressortent ainsi :



Structure des dépenses



En 2025, 53% des dépenses d'équipements concernent l'aménagement, soit 4 M€ avec un effort tout particulier sur la transition écologique.

Cette somme comprend notamment :

- Des aménagements de quai de bus dans la perspective du nouveau réseau de transport public de voyageurs (80 000 €)
- **Le maintien de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Mont de Marsan se classe 15^{ème} sur 70 des villes-préfectures cyclables ; 32 000 €**
- La participation au projet LGV GPSO pour **540 000 €** et la participation aux études de desserte pour **56 250 €** ;
- **20 000 €** d'assistance juridique pour le PLUI.
- 3,25 millions de programmation de travaux d'aménagements et voirie principalement affectés à la fin de l'avenue de Sabres (financé par 1,1 millions de subventions et 600 K€ de fonds de concours de Mont de Marsan) et les aménagements des espaces publics de la Moustey

4,49% des dépenses d'équipements concernent la « culture » représentant 0,3M€

Cela concerne :

- 292 K€ pour des travaux (pompes à chaleur + matériel) à la Médiathèque ;
- 53 000 € pour le Pôle culturel et le Molière (Lames de terrasses et changement de SSI).

18,08% des dépenses d'équipements concernent également « l'enseignement et la jeunesse, » et représente 1 393 234 €.

Cela comprend :



- Les travaux sur les bâtiments scolaires et périscolaires ont permis de rehausser l'enveloppe suite aux échanges en DOB de 1 M€ à 1,2 M€ ; parmi cette enveloppe 300 000 € seront dédiés aux travaux de l'école Frédéric Mistral à Saint Pierre du Mont (50% du reste à charges après subventions obtenues et en attente)
- 105 000 € seront fléchés sur des travaux et équipements pour la cuisine centrale
- 77 934 € sur du matériel en CLSH et scolaires ;
- 31 500 € pour le pôle jeunesse.

14,47% des dépenses d'équipements concernent ensuite « la solidarité » représentant 1 114 907 €.

Ces dépenses concernent essentiellement :

- les opérations lancées par Mont de Marsan Agglomération à destination du parc locatif privé et social à travers les participations aux charges foncières, l'OPAH-RU, **849 000 €** et 59 343 € pour le suivi animation ;
- des travaux de rénovations des aires des gens du voyage (40 000 €) ;
- 91 564 € pour le pacte territorial rénovation Habitat (20 K€ de reste à charges après subvention).
- A noter, la subvention au CD40 de **75 000 €** pour la construction de la maison du projet « Chacun sa vie Chacun sa réussite » destiné à 27 jeunes adultes porteurs du trouble du spectre autistique montant qui avait été prévu en 2024 mais non réalisé.

7,69% des dépenses d'équipements sont relatives aux services généraux et représentent 592 614 €.

Parmi ces dépenses on peut noter :

- des travaux d'entretien divers du patrimoine et du mobilier : **155 000 €** ;
- dans le cadre de la démarche Santé Sécurité au Travail (SST) : **48 000 €** ;
- l'équipement en informatique des services : **117 000 €** ;
- l'équipement de nos services en matériel, véhicules : **206 000 €** ;

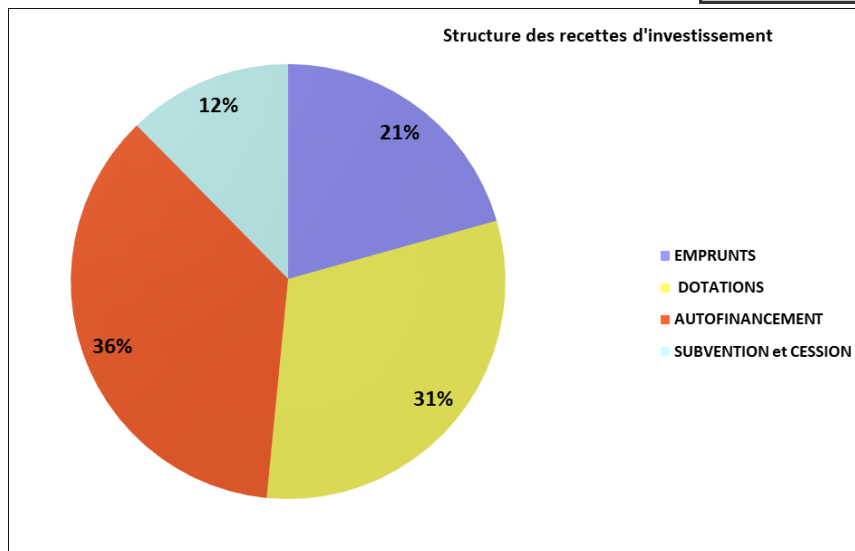
1,25% des dépenses d'équipements concernent des travaux environnementaux pour 96 000 €

Cela concerne la mise en œuvre d'actions et d'intervention pour les PNU, le bilan carbone, et Etal40.

60 300 € sont consacrés (hors budget des zones d'activités) au développement économique et enseignement supérieur à travers 50 000 € d'aides économiques et 10 300 € dédiés au campus connecté (renouvellement des ordinateurs, équipements...)

Le capital de la dette (compte 16) est prévu pour 5 641 688 €.

En matière de recettes, le financement de nos investissements est assuré par 21% d'emprunts, 36% d'autofinancement, 21% de dotations et 12% de subventions.



II - Les budgets annexes des Logements, des Zones d'Activités, des Transports, de l'Eau et de l'Assainissement et Gemapi

II-1 – Budget Logements

Ce budget retrace l'entretien et les travaux des logements en gestion par XL HABITAT pour le compte de Mont de Marsan Agglomération. Des loyers sont prévus en recette pour 480 000 €.

Les charges sont constituées de l'annuité de 351 400 €, des charges d'entretien de 140 000 € et 243 552 € d'amortissements.

II-2 – Budget de Zones d'Activités

Ce budget retrace les opérations d'acquisitions, d'aménagements et de cessions des zones existantes et à prévoir et le fonctionnement de la Fabrik.

Le budget prévoit des crédits d'analyse des sols pour Malage en vue de son développement futur en ZA.

Les lots restant à la vente sont au nombre de 2 et fin 2026, la ZA de mamoura sera entièrement soldée.

Au total 817 000 euros restent à percevoir sur 2025.

II-3 – Budget des Transports

En fonctionnement, il est prévu :

- La contribution au délégataire : 3 950 000 € ;
- Dans le cadre des conventions existantes avec Mont de Marsan, le financement de prestations d'entretien de voirie est prévu également (276 000 €) ;
- L'encaissement du versement de transport : 3,8 millions d'euros ;
- 690 000 € de transports scolaires (compensée par la Région et le Département)

II – 4 - Budget Pluvial & GEMAPI



En fonctionnement le budget prévisionnel s'élève à 450 k€ (GEPU 170k€, GEMAPI 280k€) dont 60k€ d'entretien des ouvrages, 125 k€ d'entretien des fossés et ouvrages de voirie, 65 k€ de charge de personne et 110 k€ de contribution aux syndicats rivières (SAM et SMD).

En investissement, le budget prévisionnel se compose de la poursuite des études Schéma directeur pluvial (55k€) et inventaire zone humide (125k€).

Après la réalisation des études GEMAPI pour le confortement des berges, le programme de travaux démarré en 2024 à l'Auberge Landaise est prévu de se poursuivre en 2025 (Berges Station de Conte, Berge Stade) pour un montant de 760 k€.

Des travaux sont également prévus pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour un montant de 140 k€.

Le budget investissement prévisionnel s'élève ainsi à 1 100k€ (190k€ GEPU, 890 GEMAPI).

A noter un résultat reporté de 596 k€ pour équilibrer ce budget annuel de 718 k€ (500 k€ GEMAPI, 218 k€ GEPU)